



A.J.V. section tir à l'arc
&
Le Comité Départemental du Calvados
ont le plaisir de vous inviter au



Championnat du Calvados de tir en salle individuel Jeunes
Dimanche 30 janvier 2022

Salle omnisports du stade André SALESSE - rue André SALESSE - 14640 Villers sur mer

Concours en salle 2 X 18 m sur quotas (joints), fermé Calvados, avec phases finales.

(Concours sélectif pour les championnats de Normandie & de France)

9^{ème} et dernière étape du Challenge du Calvados 2022

Déroulement des tirs :

| | |
|--|---------|
| Ouverture du greffe | 8 h 30 |
| Entraînement sur cible 30 mn | 9 h 15 |
| Inspection du matériel | 9 h 45 |
| Début des tirs | 10 h 00 |
| Début des phases finales 1heure après les tirs de qualification | |
| La licence de la saison en cours ou une pièce d'identité (avec photo) vous sera demandée au greffe | |

Blasons : Selon la réglementation en vigueur

Récompenses : Aux trois premiers de chaque catégorie pour le classement individuel.
Pas de classement par équipe.
Proclamation des résultats à la fin des tirs.

COVID : Le pass sanitaires et le masque en dehors des tirs sont obligatoires.

Inscriptions : Bulletin de préinscription ci-joint à renvoyer à Marc HAUTEUR.

Tenue : Tenue blanche ou tenue de club et chaussures de sport obligatoires.
Jeans interdits (sauf blancs)

Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle. Il est interdit de fumer.

Arbitre responsable : Hervé BOISGONTIER

Buvette : boissons, sandwiches, gâteaux, Sont prévus sur place.

A.J.V. - section tir à l'arc - 09 14 017

Président : Olivier DELIQUAIRE - le Hameau Blandin n° 7 - 14640 AUBERVILLE

Téléphone 06 19 72 63 49 - oliver14@free.fr



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU CALVADOS

Coupon de pré-inscription au
Championnat du Calvados de tir en salle individuel « Jeunes »
Villers sur Mer - dimanche 30 janvier 2022



Procédure de pré-inscription :

Lorsqu'un archer licencié dans un club du Calvados souhaite participer au Championnat du Calvados de tir en salle individuel "Jeunes" le dimanche 30 janvier 2022, il convient d'adresser **au plus tard le 14 janvier 2022** (cachet de la poste faisant foi) le bulletin de pré-inscription qui figure au bas de ce document, accompagné du droit d'inscription :

- > **Inscription individuelle = bulletin d'inscription + chèque de 8.00 € ;**
- > **Inscription(s) par le Club = 1 bulletin d'inscription par archer + chèque du montant global des droits (nb d'archers X 8.00 €).**

La liste des archers sélectionnés figurera sur le site du Comité Départemental - www.tiralarc-cd14.fr - à partir du **19 janvier 2022**. Les derniers concours sélectifs sont ceux des **15 & 16 janvier 2022**.

Les chèques des sélectionnés seront mis à l'encaissement le lendemain du championnat, ceux des archers pré-inscrits mais non sélectionnés seront retournés ou remboursés au club au cours de la semaine suivant le championnat.

✂.....

Je souhaite participer au championnat du Calvados de tir en salle individuel "Jeunes"
Villers sur Mer - Dimanche 30 janvier 2022

| | | | |
|--------------|--|--|---------------|
| Nom | | Prénom | |
| n° licence | | Club de | |
| Catégorie* | P - B - M - C - J | Sexe* | Femme — Homme |
| Arc utilisé* | CL - CO BB (minimes & cadets) | Inscription par le club : Ce bulletin fait partie d'un envoi de..... accompagné d'un chèque de€ | |

* entourer

- > **Inscription individuelle : bulletin + chèque de 8.00 €**
- > **Inscription par le club : bulletin individuel + chèque de (nb X 8.00 €)**

Chèque à l'ordre de : **A.J.V. TIR A L'ARC**

Adresser le tout à : Marc HAUTEUR - CD 14
1 impasse des Jardins
14740 STE CROIX GRAND TONNE

au plus tard le 14 janvier 2022.